



Ligue d'AéroModélisme Bourgogne - Franche-Comté

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 novembre 2022 de la Ligue d'AéroModélisme Bourgogne Franche-Comté

L'an 2022, le 27 novembre à 9 heures 30 minutes, les membres de l'association dénommée Ligue d'AéroModélisme de Bourgogne Franche-Comté LAM BFC, dont le siège social est situé 170 rue des Ouches 58130 URZY se sont réunis en assemblée générale au Centre International de Séjour 3 avenue des Montboucons à Besançon (25000), sur convocation du président par courriel datée du 31 octobre 2022.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, avant l'entrée en séance, par chaque participant disposant de voix et de pouvoirs.

Monsieur Patrick BOUARD a présidé la séance en sa qualité de président de la Ligue d'AéroModélisme de Bourgogne Franche-Comté.

Le président de séance a constaté que, pour 49 associations affiliées représentant **75 voix, 38** associations affiliées étaient présentes ou représentées soit **77,55%** correspondant à un total de **61** voix soit **81,33%**. Le quorum de 33 % étant atteint, il déclarait que l'assemblée générale, régulièrement constituée, pouvait valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité absolue. Chaque participant à l'assemblée générale disposant d'un droit de vote s'est vu remettre un dossier comprenant les documents suivants :

Convocation

Fiche représentant des clubs et pouvoir

Fiche de réservation repas.

Projet de résolution.

Le président a rappelé l'ordre du jour de l'assemblée générale :

- Résolution 1 : validation du compte rendu AG ordinaire du 28 11 2021.
- Résolution 2 :
 - Approbation du rapport moral du président
 - Rapport, Bilan d'activité.
 - Comptes rendus des correspondants et commissions.
- Résolution 3 :
 - Approbation du rapport financier et.
 - Validation vérificateurs des comptes.
-
- Résolution 4 : affectation du résultat.
- Résolution 5 : gestion des comptes de la ligue.
- Résolution 6 : Les actions et manifestations 2023.
- Résolution 7 : Validation budget prévisionnel 2023.
- Résolution 8 : Montant de la cotisation 2023.
- Questions diverses.

Le rapport sur l'exercice 2021-2022 a fait l'objet d'une présentation du président, complété par celles des intervenants.

Patrick BOUARD - F3P F3M F3A

Christian VIVET

Daniel RABIAN - Planeurs toutes catégories

Christian HURE - maquettes

Les débats ont été ouverts à chaque fois que nécessaire sur chaque thème porté à l'ordre du jour.

Le président a proposé que l'adoption des résolutions soumises à l'assemblée générale et ne portant

pas sur des votes de personnes soit effectuée à main levée. L'assemblée générale a approuvé à l'unanimité cette proposition.

<p><u>Résolution AG LAM BFC 2022</u></p>	<p>Modalité de vote : adoption à la majorité des votes A mains levées sans contre-indication. Sinon à bulletin secret. Il est obligatoire pour les votes sur les personnes</p>
<p><u>Première résolution</u> L'assemblée générale approuve le procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 27 novembre 2021 à Chalons /S.</p>	<p>Pour :61 Contre :0 Nuls :0</p>
<p><u>Deuxième résolution</u> L'assemblée générale, après avoir entendu son président pour le rapport moral de la saison 2021-2022 et celui des intervenants pour les activités de loisirs et de compétition approuve ces rapports dans toutes leurs parties.</p>	<p>Pour :61 Contre :0 Nuls :0</p>
<p><u>Troisième résolution</u> En application de l'article 9 des statuts, l'assemblée générale, après avoir entendu son trésorier, et après lecture des rapports sur la gestion et sur la situation financière ainsi que du rapport des vérificateurs aux comptes, doit approuver les comptes annuels de l'exercice (2021-2022). Vote de l'assemblée générale</p>	<p>Pour :61 Contre :0 Nuls 0</p>
<p><u>Quatrième résolution</u> Suite au rapport du trésorier et des contrôleurs des comptes l'assemblée générale Ligue BFC décide d'affecter en partie le résultat de l'exercice 2021-2022 au compte report à nouveau pour un montant de -501,90€. Vote de l'assemblée générale</p>	<p>Pour :61 Contre :0 Nuls :0</p>
<p><u>Cinquième résolution</u> L'assemblée générale donne quitus au bureau directeur et au comité directeur pour sa gestion de la saison 2021-2022. Elle autorise le président et le trésorier à gérer les comptes bancaires de la ligue d'aéromodélisme Bourgogne Franche-Comté pour la saison 2022 2023. Vote de l'assemblée générale</p>	<p>Pour :61 Contre :0 Nuls :0</p>
<p><u>Sixième résolution</u> Suite à la présentation des actions et des projets pour la saison 2023, l'assemblée générale approuve ces actions et projets Vote de l'assemblée générale</p>	<p>Pour : 61 Contre : 0 Nuls : 0</p>
<p><u>Septième résolution</u> Suite à la présentation du budget prévisionnel pour les actions de la saison 2023, l'assemblée générale approuve ce budget. Vote de l'assemblée générale</p>	<p>Pour :61 Contre :0 Nuls :0</p>
<p><u>Huitième résolution</u> Montant de la cotisation 2024 est fixée à :25€ Vote de l'assemblée générale</p>	<p>Pour :61 Contre :0 Nuls :0</p>

Pour mémoire :

1- Délégué départemental (membres de droit du comité directeur) et, le cas échéant, d'adjoint au délégué départemental

- Côte d'Or (21) : Hervé CHARLOPIN (Jean-Pierre VILLEBOUX comme adjoint)
- Doubs (25) : Alain COUTURIER
- Haute-Saône (70) : Sébastien MOUREY
- Saône et Loire (71) Christian Huré.
- Yonne (89) : René LAPENDRIE

2- Présidents des CDAM maintenus

- Jura (39) : VIVET Christian
- Nièvre (58) : Jean-François PERRIER
- Territoire de Belfort (90) : REMY Philippe

3 – Autres membres du comité directeur

- Patrick BOUARD Président
- Michel THIERY vice-président
- René LAPENDRIE Secrétaire
- Jean-Marie GORCE (médecin)
- BETZOLD Justine (féminine)
- BETZOLD Matthieu (Jeune -26 ans).
- Christian HURE trésorier.
- Stéphane CHAMPANHET membre CODIR.
- Contrôleur des comptes Alain CALLAMARD (71) et Marc TISSERAND (90).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et par le secrétaire de séance et une annexe.

Fait à Besançon, le 27 novembre 2022

René LAPENDRIE
Secrétaire de séance



M. Patrick BOUARD
Président de séance

